

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique commune portant d'une part sur la demande d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) et d'exploitation d'une ressource géothermique à Soultz-sous-Forêts portée par le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) « Exploitation Minière de la Chaleur » (EMC) et d'autre part sur la révision allégée du PLU de Soultz-sous-Forêts portée par la communauté de communes de l'Outre-Forêt est prescrite.

L'enquête, d'une durée de 33 jours, se déroulera du lundi 19 août 2024 (14h00) au vendredi 20 septembre 2024 (12h00) inclus en mairie de Soultz-sous-Forêts et au siège de la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Loïc Pruvost, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et madame Valérie Trommetter, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti :

- d'une note de présentation générale relative aux deux procédures ;
- du dossier de demande d'ouverture de travaux miniers, composé :
 - d'une étude de danger, de ses annexes et de son résumé non technique,
 - du résumé de la tierce expertise,
- du dossier de révision allégée du PLU de Soultz-sous-Forêts, composé :
 - du dossier d'arrêt de la révision allégée,
 - du compte-rendu de la réunion d'examen conjoint,
 - des avis des personnes publiques consultées,
- de l'évaluation environnementale commune, composée :
 - de la délibération de la CCOF,
 - d'une étude d'impact environnementale,
 - de l'avis de l'autorité environnementale,
 - de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale,
 - des autres avis obligatoires rendus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Soultz-sous-Forêts et à la communauté de communes de l'Outre-Forêt, sièges de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, à la mairie de Soultz-sous-Forêts et à la communauté de communes de l'Outre-Forêt, sièges de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Geothermie/Geothermie-Haute-temperature/Haute-temperature>

sous la rubrique « Permis de Soultz ».

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Soultz-sous-Forêts et à la communauté de communes de l'Outre-Forêt aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Soultz-sous-Forêts, 2 rue des Barons de Fleckenstein – 67250 Soultz-sous-Forêts ;
- par voie électronique à l'adresse électronique pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Enquête publique – DAOTM + Révision allégée du PLU Soultz-sous-Forêts » ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : www.cc-outreforet.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées ci-dessus sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables à l'adresse internet susmentionnée.

Par ailleurs, sauf mention contraire, en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs seront systématiquement anonymisés.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans la mairie de Soultz-sous-Forêts et à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt aux jours et heures suivants :

- Lundi 19 août 2024 : de 14h00 à 17h00 à la COM COM de l'Outre-Forêt,
- Jeudi 29 août 2024 : de 14h00 à 17h00 à la mairie de Soultz-sous-Forêts,
- Lundi 16 septembre 2024 : de 14h00 à 17h00 à la mairie de Soultz-sous-Forêts,
- Vendredi 20 septembre 2024 : de 09h00 à 12h00 à la COM COM de l'Outre-Forêt,

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Électricité de Strasbourg à l'adresse suivante : enquete.publique@es.fr. Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de Soultz-sous-Forêts et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n° 103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet susmentionnée.

Au terme de l'enquête publique :

- un arrêté préfectoral portant autorisation d'ouverture de travaux miniers ou portant refus pourra être pris par la préfète du Bas-Rhin,
- une décision favorable ou défavorable sur la révision allégée du PLU pourra être adoptée par le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts.